



Séance du 26 mai 2016 à 19 heures  
Commune de BOISSIERES – Salle des Fêtes

*Aujourd'hui, vingt-six mai deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Boissières –Salle des fêtes*

Nombre de présents : 54  
Nombre de votants : 49 dont 8 possédant une procuration

**- TITULAIRES :**

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
MUNTE Serge, M. SIMON Michel, M. SAN JUAN Alain, Mme  
BOYER Noëlle, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme  
LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. GILES Jérôme,

**- SUPPLEANTS :**

BOISSIERES  
CIEURAC  
COURS  
LABASTIDE DU VERT  
LHERM  
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. GARD Michel,  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents : 28 titulaires - 21 suppléants

BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

Mme MARMIESSE Yvette,  
M. PAULIN Peter,  
Mme LASFARGUES Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M.  
BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration à

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
DOUELLE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
MAXOU  
  
MECHMONT  
MERCUES  
  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
VALROUFIE  
VERS

M. MUNTE), M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration à M. DELPECH), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine (procuration à Mme LOOCK), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration à M. COLIN), Mme BONNET Catherine,  
M. BRIS René,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. VAZ Victor (procuration à M. TAILLARDAS),  
M. TREIL Jean,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
M. CANCEIL Philippe,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. BONNEMERE Jean-Claude,  
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN),  
M. BARDINA Fabien,  
M. VIVIER Jean-Luc (procuration à M. VAYSSOUZE-FAURE),  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. PONS Stéphane,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,  
M. LIAUZUN Christian,  
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,  
M. RIGAL Serge,  
M. GILBERT Joël, M. BONNET Frédéric,  
M. NICOLAON Patrick,  
M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Maxou

A été adopté à l'UNANIMITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 26 mai 2016**  
**Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE**

Rédacteur : Christelle CARPIO  
Service : Planification

**Objet : Arrêt du Plan local d'urbanisme (PLU) de Maxou**

Mesdames, Messieurs,

La commune de Maxou a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) en date du 22/10/2011. Elle a défini, le même jour, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure d'élaboration de son PLU.

Elle a débattu de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en dates du 13/11/2013 et du 17/10/2014.

Le projet de PLU de Maxou a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale en date du 21/01/2015.

Le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé, en date du 7/12/2015, d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Maxou, après accord du Conseil municipal de Maxou en date du 26/11/2015.

En date du 26/05/2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors a prescrit l'abrogation de la carte communale de Maxou, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 19/06/2002 et par arrêté préfectoral en date du 12/07/2002, pour la remplacer par le futur PLU.

En date du 26/05/2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors a tiré le bilan de la concertation du public menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de Maxou.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, L.152-1 et suivants, L.153-1 et suivants, R.123-1 à 14 (dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015), R.153-1 à 7,

Vu la délibération du Conseil municipal de Maxou prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, en date du 22/10/2011,

Vu les débats organisés au sein du Conseil municipal de Maxou sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en dates du 13/11/2013 et du 17/10/2014,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération du Conseil municipal de Maxou, en date du 26/11/2015, donnant son accord au Grand Cahors pour achever la procédure d'élaboration du PLU de Maxou,  
Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Maxou,  
Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 26/05/2016, tirant le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Maxou,  
Vu le projet de plan local d'urbanisme de Maxou prêt à être arrêté, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'arrêter le plan local d'urbanisme de Maxou tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- PRECISE que le projet de plan local d'urbanisme de Maxou sera tenu à la disposition du public à la mairie de Maxou aux jours et heures d'ouverture habituels et au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ;
- DIT que, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Maxou pendant un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,  
**Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**